

Les descendants de Sulpice



10 12 1702 : bail à ferme d'une maison à Levroux

par (Jehan) Francois Darnault, fermier de la seigneurie de Brion

Pardevant le notaire en la baronnie de Levroux soussigné

Fut présent honeste personne François Darnault. fermier de Brion, en cette paroisse

Lequel a confessé avoir affermé et donné par ferme ? pour le tems et espace de 7 années ?? et de ?? . le tout et autre sans ? de ? et qui ons ? jour de Saint Michel ? pour tinir pareil jour et année. à Claude Rabottin, ?, demeurant aux faubourgs de cette ville, ? et acceptant

A scavoir une maison ? et fauxbourg de cette ville composé de 2 chambres, une à cheminée. et l'autre??, grenier au-dessus? avec la moitié de la terre qui est par le derrière de ladite maison. sans en faire aucune exception ny réserve pour? par ledit ? ? en bon père de famille

La présente ferme et? cy dessus fait pour et moyennant le prix et la somme de 18 livres 5 sols par chacun an. payable chacun jour et feste de Saint Michel dont le premier terme et payement commencera au jour de Saint Michel prochain et continuera chacun an, jour et teste de Saint Michel?? jusqu'à la lin dudit bail sous les contraintes??, et accepté dudit preneur,?? une ... pour l'autre??.

Car ainsy et fait et passé audit Levroux au bureau dudit notaire l'an 1702 le 10 jour de? avant midy, en présence d'Estienne Blanchet, chapelier et François Azire, demeurant audit Levroux et ons signé, ledit Blanchet a déclaré ne scavoir signer de ce enquit.

Signature: François Darnault - Azire (témoin)
Guérard (notaire)